



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 82_CC_2019_CCDS

PORTANT ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLÉMENTAIRE AU FOND DE CONCOURS EN FAVEUR DES COMMUNES MEMBRES POUR LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET NAUTIQUES

Séance du 20 décembre 2019

Date de convocation : 16 décembre 2019 - 2^{ème} convocation

L'an deux mil dix-neuf et le vingt décembre à huit heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de la Mairie de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Christian PITTA, Denis BURLLOT, Edgard CHOCHO, Patrick COSSET, Wansy JEAN-FORT

Absents excusés avant donné procuration :

Didier BRIOLIN à François RINGUET
Stéphane ANTOINETTE à Edgard CHOCHO
Vanessa BOIS-BLANC-CHASE à Wansy JEAN-FORT
France CLET-COURAT à Denis BURLLOT
Enrico WILLIAM à Christian PITTA

Absents non excusés :

Emilie VENTURA-CLET, Vanessa BOIS-BLANC CHASE, Gilles DUFAIL, Pierre HO-WEN-SZE, Jean-Etienne ANTOINETTE, Sylvio BOCAGE, Claudine CAILLOT, Françoise FREDOC, Eddy GABRIEL, Yamillé GUILLY, Jean-Claude HORTH, René-serge HORTH, Marie JEAN-BAPTISTE, Wansy JEAN-FORT, Line LETARD, Annick LEVEILLÉ-ARON, Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL, Myriam MARIN, Armide MATTHIEU, Isabelle NIVEAU, Jacquy PIERRE-MARIE, Annie ROBINSON-CHOCHO, Justine MINDJOUK-SAIBOU, Cornélie SELLALI-BOIS-BLANC, Céline ZULEMARO.

A été nommé Secrétaire de séance **Monsieur Denis BURLLOT**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« Par délibération n°65-CC-2019-CCDS, le conseil communautaire a adopté l'attribution d'un fonds concours en faveur des communes membres, pour les équipements sportifs à hauteur de 442 000,05€.

Suite à la dernière commission, il est proposé à l'assemblée d'abonder ce fonds d'un montant de 47 463,95€ compte tenu des projets présentés par les différentes communes :

FONDS DE CONCOURS					
COMMUNES	PROJETS	BUDGET	OBJET	DEMANDES	PART ELIGIBLE
KOUROU					
	ESPACE BOURG FOOTBALL	170 000,00 €	Terrassements, fondations, buts enfants & adultes	85 000,00 €	85 000,00 €
	REHABILITATION PISCINE	424 000,00 €	Mise en conformité, WC & sécurité du bâtiment	212 000,00 €	212 000,00 €
	PISTE SECURITE ROUTIERE PARC COCOTERAIE	108 371,16 €	Dalle béton et piste sécurité routière (91 686,16 €)	45 843,08 €	
	S-TOTAL	702 371,16 €		342 843,08 €	297 000,00 €
SINNAMARY					
	PISCINE	107 720,00 €	Remise en conformité, optimisation accueil	53 860,00 €	53 860,00 €
	STADE RELAIS	30 000,00 €	Eclairage & électricité	15 000,00 €	15 000,00 €
	S-TOTAL	137 720,00 €		68 860,00 €	68 860,00 €
SAINT-ELIE					
	PLATEAU SPORTIF	100 000,00 €	Création & construction	50 000,00 €	50 000,00 €
	S-TOTAL	100 000,00 €		50 000,00 €	50 000,00 €
IRACOUBO					
	REHABILITATION DU PLATEAU SPORTIF DE BELLEVUE	147 210,00 €	Dallage, équipements sportifs et marquage au sol	147 210,00 €	73 605,00 €
	S-TOTAL	147 210,00 €		147 210,00 €	73 605,00 €
TOTAL				608 913,08 €	489 465,00 €
BP FDC				442 000,05 €	442 000,05 €
SOLDE FDC				- 166 913,03 €	- 47 464,95 €

Aussi, je vous demande de bien vouloir vous prononcer quant à l'attribution d'une dotation complémentaire du fonds de concours en faveur des communes membres pour les équipements sportifs et nautiques pour un montant de 47 463,95€ à inscrire aux comptes 2041412. »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°65-CC-2019-CCDS relative à l'attribution d'un fonds de concours en faveur des communes membres pour les équipements sportifs et nautiques ;

Vu l'avis favorable du bureau en date du 28 novembre 2019 ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT

APRES EN AVOIR DELIBERE

A la majorité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport

ARTICLE 2 : ATTRIBUE une dotation complémentaire au fonds de concours en faveur des communes membres pour les équipements sportifs et nautiques pour un montant de **47 463,95€ (Quarante sept mille quatre cent soixante trois euros et quatre vingt quinze centimes)**

ARTICLE 3 : INSCRIT au budget les crédits correspondants au compte 2041412

ARTICLE 4 : AUTORISE le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 06

Nombre de procurations : 05

Nombre de votants : 11

Pour : 10 (dont 05 procurations)

Contre : 00

Abstention(s) : 01

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 20 décembre 2019

Pour extrait et certifié conforme

Le Président



FRANÇOIS RINGUET

Yalémi TIOUKA

De: Tatiana RIBAL
Envoyé: vendredi 27 décembre 2019 11:24
À: Yalémi TIOUKA
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20191227-10328.xml; 973-200027548-20191220-82_CC_2019_CCDS-DE-1-2_10524.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 27 décembre 2019 11:20

À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana RIBAL <Tatiana.RIBAL@ccds-guyane.fr>

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2019-12-27(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 82_CC_2019_CCDS

Objet acte: PORTANT ATTRIBUTION D'UNE DOTATION COMPLÉMENTAIRE AU FOND DE CONCOURS EN FAVEUR DES COMMUNES MEMBRES POUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET NAUTIQUES

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 7.8-Fonds de concours

Identifiant Acte: 973-200027548-20191220-82_CC_2019_CCDS-DE

